de remonter sa montre, d'éteindre le gaz et de fermer sa porte à clef.

A un certain moment, il s'était réveillé avec des douleurs de tête plus intenses encore. Incapable de supporter de telles souffrances et n'ayant plus de pilules, il s'était décidé à aller en chercher d'autres. Les brûlures de la rue indiquaient la venue du matin. Il s'était levé, avait éteint la lumière et fermé sa porte à double tour et avait pu sortir sans rencontrer personne. Il avait dirigé ses pas du côté de l'avenue, où il comptait trouver un omnibus qui le conduirait à la pharmacie tête désignée où il se fournissait d'habitude. En arrivant au coin d'une rue, il aperçut l'horloge d'une église qui sharquait cinq heures.

L'air frais du matin l'avait ranimé et son mal de tête s'était sensiblement calmé. Appréciant que le premier tramway ne passât que dans deux heures, il avait résolu de continuer sa promenade.

Il avait dépassé le réservoir, monté l'escalier qui conduisait au chemin de fer aérien et sauté dans un wagon. Le mouvement rapide du train lui avait fait du bien. Il était descendu à une station près de la rivière et en avait gravi le bord escarpé non loin de l'aqueduc qui alimente d'eau la cité de New York. Dans le voisinage, il avait découvert des sites pittoresques, dont il ne soupçonnait pas l'existence, et c'est en se frayant un passage à travers les rochers et les bruyères qu'il était enfin arrivé à un faubourg éloigné. Là, toujours attiré par la beauté du paysage, il avait marché au hasard, pendant plusieurs kilomètres.

Fatigué à la longue, il était revenu sur ses pas et avait repris un autre train qui le ramena au centre de la ville. Il était venu à pied de la gare à la maison, et, alors seulement, il avait appris le drame sanglant de la nuit précédente.

Il ne avait jamais connu ou possédé les objets trouvés dans sa chambre, à l'exception du rasoir qui lui appartenait, mais il ignorait comment il se trouvait dans l'état que l'on sait déjà. On pouvait, dit il en terminant, lui poser mille questions, il ne saurait fournir d'autres renseignements.

L'enquête était terminée.

Les journaux du soir publièrent un long compte rendu à sensation de l'assassinat et l'accompagnant d'une foule de détails plus ou moins véridiques. "Le jury, disaient-ils en Dernière Nouvelles, a prononcé un verdict conforme aux faits et a décidé que Gordon Wright serait arrêté sans admission d'aucune caution."

X

Le résultat de l'enquête terrifia tous ceux dont le cœur était déjà écrasé par la douleur. Ainsi, il ne suffisait pas que le fils, le frère adoré, eût été lâchement assassiné, il fallait encore que leur ami, leur hôte, fût accusé du crime! C'était horrible!

Kenneth était atterré; il ne savait que penser. Il ne pouvait croire son ami coupable; pourtant Gordon n'avait été accusé qu'après des recherches minutieuses de la part de gens désintéressés et ayant acquis une pleine connaissance des faits.

Il dut se résigner à laisser l'affaire suivre sa marche naturelle, autrement il aurait eu l'air de vouloir défendre l'assassin de son frère. De plus, il n'avait aucune preuve contraire à opposer à celles de l'accusation, et, à vrai dire, son propre témoignage avait été accablant pour son ami. Aussi, après y avoir réfléchi, Kenneth se décida-t-il à ne pas le revoir.

Il y avait une femme dont la douleur faisait mal à voir: c'était Madge Irving.

Dès le premier instant, la malheureuse fille avait affirmé sa foi en l'innocence de son fiancé, et lorsqu'elle apprit le résultat de l'enquête, son imagination et son chagrin ne connurent plus de bornes.

Comment était-elle sûre que Gordon n'avait pas commis le crime?

Ah! elle le sentait! Elle le *savait*! Cela lui suffisait à elle, et devait, elle se l'imaginait, suffire aux autres: aussi voulut-elle se rendre à l'instant même auprès de Gordon.

Hélène, son ami intime et préférée, l'accompagna jusqu'à la salle où le jeune homme, surveillé par un agent, était provisoirement enfermé.

Ignorante des formalités de la loi, Madge se serait élancée dans la chambre, sans l'intervention de l'agent de police.

—Vous ne pouvez entrer, mademoiselle.

—Il faut que je voie M. Wright.

—Êtes-vous parente du prisonnier?

Cette question frappa Madge au cœur. Elle se rendit alors pleinement compte de la position de son fiancé et, les yeux pleins de larmes, elle répondit simplement:

—Non.

—Ah! je comprends, reprit l'homme avec douceur. Entrez! Je n'y vois aucun inconvénient.

Et il la laissa passer, tandis qu'Hélène demeurait dans le corridor.

Gordon était assis auprès de la fenêtre. Madge courut à lui et jeta ses bras autour de son cou; au milieu des sanglots qui l'étouffaient, elle ne pouvait proférer une parole. Gordon lui prit la main et la baisa avec tendresse.

—Parlez-moi, Gordon! dit-elle enfin.

—Vous aussi, me croyez-vous coupable? demanda-t-il en la regardant dans les yeux.

—Moi! Pourquoi me demander cela? Je *sais* que cela n'est pas.

—Alors, ma chérie, ne pleurez pas, dit Gordon en l'embrassant. Votre foi me suffit.

Madge le regarda, étonnée de le voir si calme et si différent de ce qu'il était d'ordinaire.

Il devina la surprise et lui dit:

—Vous ne comprenez pas, Madge?

—Non, murmura t-elle.

—Vous comprendrez si vous envisagiez les choses de la même façon que moi.

—Ah! Gordon, je le voudrais. Aidez-moi! Expliquez-moi ce que vous voulez dire.

—Oui, ma chérie. Je le ferai dès que vous serez moins agitée.

—Je suis calme, fit elle, en reposant sa tête sur son épaule. Parlez!

—Je ne puis vous dire combien je suis affligé de l'affreux malheur qui a frappé mes amis, bien qu'il ne me soit pas permis de leur exprimer ma sympathie. Etre accusé moi, de ce crime est cruel et monstrueux, et je serais écrasé si j'avais quelque chose à me reprocher. N'ayant rien sur la conscience, je dois réagir. Le vol, l'origine de mon premier malheur, a été dû à ma propre négligence: c'était un coup dur à supporter! Depuis, je ne vivais qu'avec effort, et, à la longue, j'aurais succombé sous le poids du fardeau, car la mort eût été préférable à de telles souffrances! Mais, dans le cas présent, connaissant ma parfaite innocence, je me sens si supérieur à l'immense injustice qui m'est faite, que j'éprouve moins de chagrin que de regret. Pour rien au monde, je ne voudrais mourir à présent. *Il faut que je vive!* ajouta-t-il avec énergie et en serrant avec force les deux mains de sa fiancée.

Madge, qui l'avait écouté haletante, leva la tête et souriant à travers ses larmes, s'écria:

—Ah! que je suis heureuse de vous entendre parler ainsi, Gordon! Cela m'aidera à conserver tout le monde. Et, alors, ce serait une affaire finie, ajouta-t-elle en frissonnant.

—Oui, chérie, si tout le monde vous ressemblait, ce serait, en effet, une affaire finie. Au reste, je ne blâme en aucune façon ceux qui m'accusent; ils ne pouvaient agir autrement. Je ne puis m'expliquer les découvertes qui ont été faites dans ma chambre. Mais tout est ténébreux à ce sujet. J'attends l'aide des autres pour éclaircir ce mystère.

—C'est cela, et je vous aiderai, répondit Madge.

Gordon eut peine à réprimer un soupir de découragement; mais ne voulant abattre ni l'enthousiasme ni les espérances de la pauvre enfant, il ajouta:

—Je sais cela, chérie, que vous ferez tout ce qui vous sera possible, et cette pensée me donnera résignation et patience.

—Et moi, je m'inspirerai de votre noble courage! s'écria Madge avec exaltation.

Gordon détourna la tête, afin qu'elle n'aperçût pas les larmes qui coulaient de ses yeux. Ces larmes étaient pour elle et non pas pour lui.

—Que vous ne faites du bien! soupira Madge. Je craignais de vous trouver brisé. Mais quand les autres sauront ce que je sais, ils croiront, eux aussi, à votre innocence.

—Espérons-le, espérons-le!

A ce moment, l'agent frappa doucement à la porte, passa la tête et dit:

—Il est temps, mademoiselle.

—Que veut-il dire? demanda Madge.

—Il est temps de vous retirer, chérie, répondit Gordon.

—Partir! Pourquoi? Je ne veux pas vous quitter!

—Madge, mon adorée, fit tendrement son fiancé en ayant recours à tout son courage, en vient me chercher et.....

—Vous chercher! répéta la jeune fille effrayée. Ce n'est pas possible! Vous chercher!

—Il faut que vous le sachiez, ma pauvre amie. Les agents sont venus m'emmener en prison.

Avec un cri déchirant, Madge se jeta dans les bras de Gordon en sanglotant comme si son cœur se brisait, et lui, ne pouvant retenir ses propres larmes, la serra contre lui jusqu'à ce que son désespoir fût un peu calmé.

"Il faut encore de nouveau avoir Hélène. Cette-ci, d'ailleurs, a du sang froid, dit d'une voix basse:

—Vous serez bien, ma chérie, de vous ressaisir.

Se détachant doucement de son étreinte, Gordon embrassa longuement la malheureuse enfant, qui se laissa commencer sans résistance.

Avant de quitter la salle, Hélène saisit la main du prisonnier et lui dit:

—Gordon, je pense absolument comme Madge.

Le pauvre garçon lui lança un regard de reconnaissance et alla tristement reprendre son siège auprès de la fenêtre.

XI

En quittant son fiancé, Madge, soutenue par Hélène, gagna sa chambre pour y pleurer à son aise.

Dès leur enfance, les deux jeunes filles avaient été liées; aussi, dans son désespoir, Madge chercha chez son amie cette sympathie et cette tendresse dont les cœurs meurtris sont avides, tandis qu'Hélène trouvait, dans son rôle de consolatrice, un âpre soulagement à son propre chagrin, ignoré, du reste, de tous, excepté de Dora.

Mme Hardy, plus atteinte et plus écrasée par la mort horrible de son fils que tout autre, resta pendant plusieurs jours entre la vie et la mort. Heureusement, les soins des médecins et le dévouement de ses enfants eurent raison de cette crise, et elle entra bientôt en convalescence. Toutefois, même après son complet rétablissement, le nom de Gordon Wright ne fut jamais prononcé en sa présence, et nul ne parvint à connaître l'état exact de ses sentiments à son égard.

Mme Hardy ignorait toujours la rupture qui avait eu lieu entre Hélène et Kenneth, car bien que ceux-ci se reconnaissant à chaque instant, ils prenaient soin de dissimuler leur embarras mutuel. [illegible] devint plus réservée que jamais, sans en laisser deviner la raison, et pour cacher son chagrin, elle avait fait appel au suprême refuge des femmes: à l'amour-propre. Kenneth était peiné; Hélène, plus atteinte encore, était profondément froissée.

Ce qui rendait surtout la situation tendue, c'est que toute chance d'une explication devenait presque impossible, par suite des événements qui absorbaient l'attention et l'intérêt de tous.

Les semaines s'écoulèrent et l'instant, où Gordon Wright devait passer en jugement, approchait rapidement. Le procès avait été remis une fois afin de faire venir un témoin favorable à l'accusé, mais il fut reconnu illusoire et la mise en jugement fixée au premier jour libre du rôle de la cour.

Gordon conservait la même attitude stoïque qu'il avait eue le jour de son arrestation, tout en ne négligeant aucun moyen d'obtenir des preuves utiles à sa défense.

Une liste des diamants volés, dressée d'après l'inventaire de la douane, fut affichée partout dans les Etats-Unis et à l'étranger. Les prêteurs sur gages et les succursales du mont de piété furent soumis à une surveillance minutieuse, et les acheteurs de pierreries et les bijoutiers invités à dénoncer immédiatement à la police tout individu qui offrirait des diamants en vente. Les compagnons de voyage d'Austin Hardy furent retrouvés et interrogés; les malfaiteurs de profession en liberté devinrent l'objet d'une surveillance des plus sévères. Mais, hélas! toutes ces mesures demeurèrent infructueuses.

Gordon déclara qu'il était prêt à paraître devant la justice et supplia que l'on ne cherchât pas plus longtemps des preuves à décharge introuvables.

M. Tremaine, son avocat, était, du reste, un homme de grand talent et de force à lutter avec n'importe quel adversaire. Rien n'échappait à son regard scrutateur. Son esprit vif était prompt à saisir tout détail, même insignifiant en apparence, et s'il ne pouvait s'en servir immédiatement, il le mettait soigneusement en réserve jusqu'au moment propice.

—Nous autres avocats, nous avons à livrer de rudes batailles quand la voie n'est pas déblayée, dit-il à Gordon, lorsqu'il alla le voir pour la première fois dans sa cellule. Je voudrais bien que vous puissiez expliquer plus clairement quelques-unes des circonstances de votre affaire.

—Moi aussi, répondit le prisonnier, mais il m'est impossible de vous donner des renseignements autres que ceux que vous possédez déjà.

—C'est bien fâcheux, fit M. Tremaine d'un air pensif.

Et il ajouta d'un air confidentiel:

—Il y a toujours quelque chose qui réussirait, j'en suis sûr: votre premier malheur, vos souffrances morales, votre agitation en voyant les diamants, vos atroces maux de tête, votre promenade sans but à travers la campagne, la maladie aiguë que vous avez eue l'été dernier, tout cela me donne la certitude de vous faire acquitter si je plaidais l'aliénation mentale temporaire. Qu'en pensez-vous?

—Jamais! je n'y consentirai jamais! s'écria Gordon en se levant vivement, car alors on pourrait vraiment croire que je suis l'assassin! J'aimerais mieux mourir en protestant de mon innocence que vivre comme un criminel atteint de folie. Jamais! jamais!

—Cependant.....

—N'insistez pas! La crise à laquelle vous faites allusion était un simple transport au cerveau, et je n'ai jamais été plus sain d'esprit qu'en ce moment même où je vous parle, fit Gordon en se redressant et regardant son avocat en face.

—Devant Dieu, mon ami, je vous crois innocent, et cette conviction est pour moi une quasi certitude de succès. Nous remporterons la victoire, je vous le jure! Oui, je vous crois innocent, répéta M. Tremaine en prenant congé de son client. Pourvu seulement que je puisse convaincre les douze jurés!

Ah! ce ne sera pas chose facile! se dit-il en suivant le long corridor garni de cellules de la maison d'arrêt.

Pendant toute la période de la détention, Madge, accompagnée d'Hélène, avait fait de nombreuses visites à Gordon. Elle était pleine d'espoir; le verdict serait favorable à celui qu'elle adorait plus que jamais.

Mais lui ne se faisait pas d'illusions. Après avoir froidement raisonné l'affaire dans tous les sens, il se sentait assez de courage pour affronter son sort, quelque cruel qu'il fût. Seulement, il avait peur pour la jeune fille qu'il aimait avec passion.

Il regrettait amèrement la douleur qui devait briser et flétrir sa jeunesse délicate comme les fleurs qu'elle lui apportait chaque jour.

Des recherches minutieuses avaient été ordonnées pour découvrir la pharmacie qui avait vendu, le soir même du crime, une certaine quantité de chloroforme; c'était là un point d'une importance capitale pour la défense de l'accusé.

Cette enquête ne devait offrir que peu de difficultés, grâce à la loi qui exigeait la tenue d'un registre où étaient inscrits le nom et l'adresse de l'acheteur, ainsi que la nature des poisons débités. Pourtant, les efforts de la police et des amis de Gordon ne donnèrent pas le résultat espéré; aucune trace ne fut retrouvée.

XII.

Le grand jour est venu. Dès l'ouverture des portes, la salle de la cour d'assises se remplit d'une foule avide du spectacle des passions humaines. C'est la même foule qui se précipite au théâtre pour assister à la représentation d'une comédie ou d'une tragédie à sensation.

Tous ces gens-là désiraient contempler un assassin en plein jour, scrutrer le jeu de sa physionomie, épier ses moindres mouvements; enfin, frémir d'étonnement, d'horreur, de cruauté, de vengence, et peut-être aussi de pitié!

Madge et Hélène, amenées par des motifs tout différents, occupaient deux places réservées; Kenneth et M. Howard étaient cités comme témoins.

La cour venait de prendre place; le prisonnier était sur le banc des accusés, ayant son avocat à ses côtés.

Après une série de longues formalités, les douze jurés furent nommés et prêtèrent serment.

Les débats commencèrent par une discussion entre l'avocat chargé de soutenir l'accusation et M. Tremaine, qui formula un certain nombre "d'objections."

Les détectives firent connaître le résultat de leurs recherches: le serviette pliée, le flacon, le rasoir ébréché, le diamant non taillé, rien ne fut omis.

Tous ces objets, couvés par les regards ardents de l'assistance, furent soumis tour à tour aux jurés.

Ensuite, à l'aide de plans, on fit la description des deux pièces avec une telle précision que chacun se trouva parfaitement au courant de leur distribution et de leur ameublement.

De petites croix à l'encre rouge indiquaient les différents endroits où avaient été trouvés l'étui d'ivoire, le diamant et le flacon de chloroforme. Les agents de la Sûreté dérivirent, en outre, avec détails, la position du cadavre et l'aspect des deux chambres lorsqu'elle y avaient pénétré.

L'expert, chargé de l'analyse des poumons de la victime, déposa qu'il y avait constaté la présence d'une quantité considérable de chloroforme.

Trois médecins, également cités, affirmèrent de la façon la plus positive que la position de la serviette, imbibée de chloroforme, avait causé la mort d'Austin Hardy; ils ajoutèrent que la blessure au sein n'eût pas suffi à elle seule à causer la mort, mais qu'elle aurait toutefois plusieurs volumes.

M. Howard montra comment il avait été amené à découvrir le crime, et affirma avoir été complètement dupe par le prisonnier, qui lui avait caché que la victime était son frère.

Ce fut ensuite le tour de Kenneth, qui, seul, avait vu le prisonnier la veille du crime. Il fut obligé, pour répondre aux questions qui lui étaient posées, de déclarer qu'il avait accompagné Gordon Wright jusqu'à sa chambre et qu'après l'avoir quitté, il ne pressentait point.

A ce passage de sa déposition, on demanda à Kenneth s'il était à un cheveu du prisonnier, et, sur une réponse négative, le jeune homme se tora vivement:

—Je n'oppose à ces gens cette question, soit passée, fit-il d'un ton bref.

Et il sentait que c'était là une attitude manifeste du ministère public aux intérêts de son client.

"Malgré cette protestation, l'avocat de l'accusation persista à soutenir qu'il avait le droit de formuler une pareille demande. Il en appela à la cour qui l'autorisa à poursuivre.

Mais, une fois encore, M. Tremaine s'écria:

—Je m'oppose formellement à cette question.

Il affirma que le jury devait se retirer pendant que l'accusation développait ses thèses; autrement, il pourrait se laisser influencer par la discussion de détails étrangers au procès.

Le président consentit à ce qu'il en fût ainsi, et les jurés, assistés d'un huissier, se retirèrent dans la salle de délibération.

Le ministère public reprit alors sa question et ajouta qu'il en poserait d'autres du même genre, afin d'élucider des faits qui pourraient expliquer les motifs de l'assassinat.

Il voulait démontrer, dit-il, qu'au moment du crime, l'accusé était sous le poids d'une profonde anxiété à la suite de la perte de vingt mille dollars qui lui avaient été confiés, et que de la restitution de cette somme dépendaient toutes ses chances d'avenir. Ce n'était pas tout. Il s'efforcerait aussi de prouver que le soir même du crime, la victime, en présence de l'accusé et d'autres personnes, avait fait voir une grande quantité de diamants qu'il portait dans une ceinture; que ladite victime, à un moment donné, avait déclaré qu'une seule de ces pierres valait, au moins vingt mille dollars; que le prisonnier avait donné alors les marques d'une extrême agitation, et qu'il avait immédiatement prétendu être indisposé et se retirer dans sa chambre.

Tous ces faits, le ministère public se chargeait de les établir par des témoignages dignes de foi, et il réclamait que l'on admission dans les débats fût autorisée.

A la suite de plusieurs répliques de part et d'autre, le président, après avoir réfléchi, prit la parole:

—La preuve que le prisonnier avait perdu vingt mille dollars, estima-t-il, ne pouvait être admise actuellement, car ce serait introduire dans la cause une accusation de vol étrangère à l'affaire de l'assassinat. D'un autre côté, la constatation des faits au moment où la victime avait exposé les diamants était admissible, car cette constatation prouve que le prisonnier avait connaissance de l'existence des diamants.

Le jury revint dans la salle d'audience et l'interrogatoire de Kenneth fut repris. Le récit de ce qui s'était passé pendant cette fatale soirée fut le point par point, et bientôt l'assistance entière, juge, jury et public, fut au courant des moindres détails.

L'organe du ministère public était, en somme, parvenu à son but par une voie détournée. A l'aide d'un procédé bien connu, il avait réussi à faire soupçonner au jury, avant qu'il se retirât, que le prisonnier avait éprouvé une perte mystérieuse, et, tout naturellement, il devait en résulter des soupçons fâcheux pour les antécédents de l'accusé.

La tâche de M. Tremaine devint, à partir de ce moment, fort difficile. S'il produisait des témoignages en faveur de Gordon Wright, l'accusation en citerait dans sa cellule. Je voudrais bien que vous puissiez expliquer plus clairement quelques-unes des circonstances de votre affaire.

—Moi aussi, répondit le prisonnier, mais il m'est impossible de vous donner des renseignements autres que ceux que vous possédez déjà

—C'est bien fâcheux, fit M. Tremaine d'un air pensif.

Et il ajouta d'un air confidentiel:

—Il y a toujours quelque chose qui réussirait, j'en suis sûr: votre premier malheur, vos souffrances morales, votre agitation en voyant les diamants, vos atroces maux de tête, votre promenade sans but à travers la campagne, la maladie aiguë que vous avez eue l'été dernier, tout cela me donne la certitude de vous faire acquitter si je plaidais l'aliénation mentale temporaire. Qu'en pensez-vous?

—Jamais! je n'y consentirai jamais! s'écria Gordon en se levant vivement, car alors on pourrait vraiment croire que je suis l'assassin! J'aimerais mieux mourir en protestant de mon innocence que vivre comme un criminel atteint de folie. Jamais! jamais!

—Cependant.....

—N'insistez pas! La crise à laquelle vous faites allusion était un simple transport au cerveau, et je n'ai jamais été plus sain d'esprit qu'en ce moment même où je vous parle, fit Gordon en se redressant et regardant son avocat en face.

—Devant Dieu, mon ami, je vous crois innocent, et cette conviction est pour moi une quasi certitude de succès. Nous remporterons la victoire, je vous le jure! Oui, je vous crois innocent, répéta M. Tremaine en prenant congé de son client. Pourvu seulement que je puisse convaincre les douze jurés!

Ah! ce ne sera pas chose facile! se dit-il en suivant le long corridor garni de cellules de la maison d'arrêt.

Pendant toute la période de la détention, Madge, accompagnée d'Hélène, avait fait de nombreuses visites à Gordon. Elle était pleine d'espoir; le verdict serait favorable à celui qu'elle adorait plus que jamais.

Mais lui ne se faisait point d'illusions. Après avoir froidement raisonné l'affaire dans tous les sens, il se sentait assez de courage pour affronter son sort, quelque cruel qu'il fût. Seulement, il avait peur pour la jeune fille qu'il aimait avec passion.

Il regrettait amèrement la douleur qui devait briser et flétrir sa jeunesse délicate comme les fleurs qu'elle lui apportait chaque jour.

Des recherches minutieuses avaient été ordonnées pour découvrir la pharmacie qui avait vendu, le soir même du crime, une certaine quantité de chloroforme; c'était là un point d'une importance capitale pour la défense de l'accusé.

Cette enquête ne devait offrir que peu de difficultés, grâce à la loi qui exigeait la tenue d'un registre où étaient inscrits le nom et l'adresse de l'acheteur, ainsi que la nature des poisons débités. Pourtant, les efforts de la police et des amis de Gordon ne donnèrent pas le résultat espéré; aucune trace ne fut retrouvée.

XII.

Le grand jour est venu. Dès l'ouverture des portes, la salle de la cour d'assises se remplit d'une foule avide du spectacle des passions humaines. C'est la même foule qui se précipite au théâtre pour assister à la représentation d'une comédie ou d'une tragédie à sensation.

Tous ces gens-là désiraient contempler un assassin en plein jour, scrutrer le jeu de sa physionomie, épier ses moindres mouvements; enfin, frémir d'étonnement, d'horreur, de cruauté, de vengence, et peut-être aussi de pitié!

Madge et Hélène, amenées par des motifs tout différents, occupaient deux places réservées; Kenneth et M. Howard étaient cités comme témoins.

La cour venait de prendre place; le prisonnier était sur le banc des accusés, ayant son avocat à ses côtés.

Après une série de longues formalités, les douze jurés furent nommés et prêtèrent serment

Les débats commencèrent par une discussion entre l'avocat chargé de soutenir l'accusation et M. Tremaine, qui formula un certain nombre "d'objections."

Les détectives firent connaître le résultat de leurs recherches: le serviette pliée, le flacon, le rasoir ébréché, le diamant non taillé, rien ne fut omis.

Tous ces objets, couvés par les regards ardents de l'assistance, furent soumis tour à tour aux jurés.

Ensuite, à l'aide de plans, on fit la description des deux pièces avec une telle précision que chacun se trouva parfaitement au courant de leur distribution et de leur ameublement.

De petites croix à l'encre rouge indiquaient les différents endroits où avaient été trouvés l'étui d'ivoire, le diamant et le flacon de chloroforme. Les agents de la Sûreté dérivirent, en outre, avec détails, la position du cadavre et l'aspect des deux chambres lorsqu'ils y avaient pénétré.

L'expert, chargé de l'analyse des poumons de la victime, déposa qu'il y avait constaté la présence d'une quantité considérable de chloroforme.

Trois médecins, également cités, affirmèrent de la façon la plus positive que la position de la serviette, imbibée de chloroforme, avait causé la mort d'Austin Hardy; ils ajoutèrent que la blessure au sein ne pas suffi à elle seule à causer la mort, mais qu'elle aurait toutefois plusieurs volumes.

M. Howard montra comment il avait été amené à découvrir le crime, et affirma avoir été complètement dupe par le prisonnier, qui lui avait caché que la victime était son frère.

Ce fut ensuite le tour de Kenneth, qui, seul, avait vu le prisonnier la veille du crime. Il fut obligé, pour répondre aux questions qui lui étaient posées, de déclarer qu'il avait accompagné Gordon Wright jusqu'à sa chambre et qu'après l'avoir quitté, il ne pressentait point.

A ce passage de sa déposition, on demanda à Kenneth s'il était à un cheveu du prisonnier, et, sur une réponse négative, le jeune homme se tora vivement:

—Je n'oppose à ces gens cette question, soit passée, fit-il d'un ton bref.

Et il sentait que c'était là une attitude manifeste du ministère public aux intérêts de son client.

"Malgré cette protestation, l'avocat de l'accusation persista à soutenir qu'il avait le droit de formuler une pareille demande. Il en appela à la cour qui l'autorisa à poursuivre.

Mais, une fois encore, M. Tremaine s'écria:

—Je m'oppose formellement à cette question.

Il affirma que le jury devait se retirer pendant que l'accusation développait ses thèses; autrement, il pourrait se laisser influencer par la discussion de détails étrangers au procès.

Le président consentit à ce qu'il en fût ainsi, et les jurés, assistés d'un huissier, se retirèrent dans la salle de délibération.

Le ministère public reprit alors sa question et ajouta qu'il en poserait d'autres du même genre, afin d'élucider des faits qui pourraient expliquer les motifs de l'assassinat.

Il voulait démontrer, dit-il, qu'au moment du crime, l'accusé était sous le poids d'une profonde anxiété à la suite de la perte de vingt mille dollars qui lui avaient été confiés, et que de la restitution de cette somme dépendaient toutes ses chances d'avenir. Ce n'était pas tout. Il s'efforcerait aussi de prouver que le soir même du crime, la victime, en présence de l'accusé et d'autres personnes, avait fait voir une grande quantité de diamants qu'il portait dans une ceinture; que ladite victime, à un moment donné, avait déclaré qu'une seule de ces pierres valait, au moins vingt mille dollars; que le prisonnier avait donné alors les marques d'une extrême agitation, et qu'il avait immédiatement prétendu être indisposé et se retirer dans sa chambre.

Tous ces faits, le ministère public se chargeait de les établir par des témoignages dignes de foi, et il réclamait que l'on admission dans les débats fût autorisée.

A la suite de plusieurs répliques de part et d'autre, le président, après avoir réfléchi, prit la parole:

—La preuve que le prisonnier avait perdu vingt mille dollars, estima-t-il, ne pouvait être admise actuellement, car ce serait introduire dans la cause une accusation de vol étrangère à l'affaire de l'assassinat. D'un autre côté, la constatation des faits au moment où la victime avait exposé les diamants était admissible, car cette constatation prouve que le prisonnier avait connaissance de l'existence des diamants.

Le jury revint dans la salle d'audience et l'interrogatoire de Kenneth fut repris. Le récit de ce qui s'était passé pendant cette fatale soirée fut le point par point, et bientôt l'assistance entière, juge, jury et public, fut au courant des moindres détails.

L'organe du ministère public était, en somme, parvenu à son but par une voie détournée. A l'aide d'un procédé bien connu, il avait réussi à faire soupçonner au jury, avant qu'il se retirât, que le prisonnier avait éprouvé une perte mystérieuse, et, tout naturellement, il devait en résulter des soupçons fâcheux pour les antécédents de l'accusé.

La tâche de M. Tremaine devint, à partir de ce moment, fort difficile. S'il produisait des témoignages en faveur de Gordon Wright, l'accusation en citerait dans sa cellule. Je voudrais bien que vous puissiez expliquer plus clairement quelques-unes des circonstances de votre affaire.

—Moi aussi, répondit le prisonnier, mais il m'est impossible de vous donner des renseignements autres que ceux que vous possédez déjà

—C'est bien fâcheux, fit M. Tremaine d'un air pensif.

Et il ajouta d'un air confidentiel:

—Il y a toujours quelque chose qui réussirait, j'en suis sûr: votre premier malheur, vos souffrances morales, votre agitation en voyant les diamants, vos atroces maux de tête, votre promenade sans but à travers la campagne, la maladie aiguë que vous avez eue l'été dernier, tout cela me donne la certitude de vous faire acquitter si je plaidais l'aliénation mentale temporaire. Qu'en pensez-vous?

—Jamais! je n'y consentirai jamais! s'écria Gordon en se levant vivement, car alors on pourrait vraiment croire que je suis l'assassin! J'aimerais mieux mourir en protestant de mon innocence que vivre comme un criminel atteint de folie. Jamais! jamais!

—Cependant.....

—N'insistez pas! La crise à laquelle vous faites allusion était un simple transport au cerveau, et je n'ai jamais été plus sain d'esprit qu'en ce moment même où je vous parle, fit Gordon en se redressant et regardant son avocat en face.

—Devant Dieu, mon ami, je vous crois innocent, et cette conviction est pour moi une quasi certitude de succès. Nous remporterons la victoire, je vous le jure! Oui, je vous crois innocent, répéta M. Tremaine en prenant congé de son client. Pourvu seulement que je puisse convaincre les douze jurés!

Ah! ce ne sera pas chose facile! se dit-il en suivant le long corridor garni de cellules de la maison d'arrêt.

Pendant toute la période de la détention, Madge, accompagnée d'Hélène, avait fait de nombreuses visites à Gordon. Elle était pleine d'espoir; le verdict serait favorable à celui qu'elle adorait plus que jamais.

Mais lui ne se faisait point d'illusions. Après avoir froidement raisonné l'affaire dans tous les sens, il se sentait assez de courage pour affronter son sort, quelque cruel qu'il fût. Seulement, il avait peur pour la jeune fille qu'il aimait avec passion.

Il regrettait amèrement la douleur qui devait briser et flétrir sa jeunesse délicate comme les fleurs qu'elle lui apportait chaque jour.

Des recherches minutieuses avaient été ordonnées pour découvrir la pharmacie qui avait vendu, le soir même du crime, une certaine quantité de chloroforme; c'était là un point d'une importance capitale pour la défense de l'accusé.

Cette enquête ne devait offrir que peu de difficultés, grâce à la loi qui exigeait la tenue d'un registre où étaient inscrits le nom et l'adresse de l'acheteur, ainsi que la nature des poisons débités. Pourtant, les efforts de la police et des amis de Gordon ne donnèrent pas le résultat espéré; aucune trace ne fut retrouvée.

XII.

Le grand jour est venu. Dès l'ouverture des portes, la salle de la cour d'assises se remplit d'une foule avide du spectacle des passions humaines. C'est la même foule qui se précipite au théâtre pour assister à la représentation d'une comédie ou d'une tragédie à sensation.

Tous ces gens-là désiraient contempler un assassin en plein jour, scrutrer le jeu de sa physionomie, épier ses moindres mouvements; enfin, frémir d'étonnement, d'horreur, de cruauté, de vengence, et peut-être aussi de pitié!

Madge et Hélène, amenées par des motifs tout différents, occupaient deux places réservées; Kenneth et M. Howard étaient cités comme témoins.

La cour venait de prendre place; le prisonnier était sur le banc des accusés, ayant son avocat à ses côtés.

Après une série de longues formalités, les douze jurés furent nommés et prêtèrent serment

Les débats commencèrent par une discussion entre l'avocat chargé de soutenir l'accusation et M. Tremaine, qui formula un certain nombre "d'objections."

Les détectives firent connaître le résultat de leurs recherches: le serviette pliée, le flacon, le rasoir ébréché, le diamant non taillé, rien ne fut omis.

Tous ces objets, couvés par les regards ardents de l'assistance, furent soumis tour à tour aux jurés.

Ensuite, à l'aide de plans, on fit la description des deux pièces avec une telle précision que chacun se trouva parfaitement au courant de leur distribution et de leur ameublement.

De petites croix à l'encre rouge indiquaient les différents endroits où avaient été trouvés l'étui d'ivoire, le diamant et le flacon de chloroforme. Les agents de la Sûreté dérivirent, en outre, avec détails, la position du cadavre et l'aspect des deux chambres lorsqu'ils y avaient pénétré.

L'expert, chargé de l'analyse des poumons de la victime, déposa qu'il y avait constaté la présence d'une quantité considérable de chloroforme.

Trois médecins, également cités, affirmèrent de la façon la plus positive que la position de la serviette, imbibée de chloroforme, avait causé la mort d'Austin Hardy; ils ajoutèrent que la blessure au sein ne pas suffi à elle seule à causer la mort, mais qu'elle aurait toutefois plusieurs volumes.

M. Howard montra comment il avait été amené à découvrir le crime, et affirma avoir été complètement dupe par le prisonnier, qui lui avait caché que la victime était son frère.

Ce fut ensuite le tour de Kenneth, qui, seul, avait vu le prisonnier la veille du crime. Il fut obligé, pour répondre aux questions qui lui étaient posées, de déclarer qu'il avait accompagné Gordon Wright jusqu'à sa chambre et qu'après l'avoir quitté, il ne pressentait point.

A ce passage de sa déposition, on demanda à Kenneth s'il était à un cheveu du prisonnier, et, sur une réponse négative, le jeune homme se tora vivement:

—Je n'oppose à ces gens cette question, soit passée, fit-il d'un ton bref.

Et il sentait que c'était là une attitude manifeste du ministère public aux intérêts de son client.

"Malgré cette protestation, l'avocat de l'accusation persista à soutenir qu'il avait le droit de formuler une pareille demande. Il en appela à la cour qui l'autorisa à poursuivre.

Mais, une fois encore, M. Tremaine s'écria:

—Je m'oppose formellement à cette question.

Il affirma que le jury devait se retirer pendant que l'accusation développait ses thèses; autrement, il pourrait se laisser influencer par la discussion de détails étrangers au procès.

Le président consentit à ce qu'il en fût ainsi, et les jurés, assistés d'un huissier, se retirèrent dans la salle de délibération.

Le ministère public reprit alors sa question et ajouta qu'il en poserait d'autres du même genre, afin d'élucider des faits qui pourraient expliquer les motifs de l'assassinat.

Il voulait démontrer, dit-il, qu'au moment du crime, l'accusé était sous le poids d'une profonde anxiété à la suite de la perte de vingt mille dollars qui lui avaient été confiés, et que de la restitution de cette somme dépendaient toutes ses chances d'avenir. Ce n'était pas tout. Il s'efforcerait aussi de prouver que le soir même du crime, la victime, en présence de l'accusé et d'autres personnes, avait fait voir une grande quantité de diamants qu'il portait dans une ceinture; que ladite victime, à un moment donné, avait déclaré qu'une seule de ces pierres valait, au moins vingt mille dollars; que le prisonnier avait donné alors les marques d'une extrême agitation, et qu'il avait immédiatement prétendu être indisposé et se retirer dans sa chambre.

Tous ces faits, le ministère public se chargeait de les établir par des témoignages dignes de foi, et il réclamait que l'on admission dans les débats fût autorisée.

A la suite de plusieurs répliques de part et d'autre, le président, après avoir réfléchi, prit la parole:

—La preuve que le prisonnier avait perdu vingt mille dollars, estima-t-il, ne pouvait être admise actuellement, car ce serait introduire dans la cause une accusation de vol étrangère à l'affaire de l'assassinat. D'un autre côté, la constatation des faits au moment où la victime avait exposé les diamants était admissible, car cette constatation prouve que le prisonnier avait connaissance de l'existence des diamants.

Le jury revint dans la salle d'audience et l'interrogatoire de Kenneth fut repris. Le récit de ce qui s'était passé pendant cette fatale soirée fut le point par point, et bientôt l'assistance entière, juge, jury et public, fut au courant des moindres détails.

L'organe du ministère public était, en somme, parvenu à son but par une voie détournée. A l'aide d'un procédé bien connu, il avait réussi à faire soupçonner au jury, avant qu'il se retirât, que le prisonnier avait éprouvé une perte mystérieuse, et, tout naturellement, il devait en résulter des soupçons fâcheux pour les antécédents de l'accusé.

La tâche de M. Tremaine devint, à partir de ce moment, fort difficile. S'il produisait des témoignages en faveur de Gordon Wright, l'accusation en citerait dans sa cellule. Je voudrais bien que vous puissiez expliquer plus clairement quelques-unes des circonstances de votre affaire.

—Moi aussi, répondit le prisonnier, mais il m'est impossible de vous donner des renseignements autres que ceux que vous possédez déjà

—C'est bien fâcheux, fit M. Tremaine d'un air p